

<p style="text-align: center;"><b>Compte rendu du Comité syndical du Parc naturel régional des Causses du Quercy du 15 septembre 2009 à 14 H 30 à Fontanes du Causse</b></p>
--

**Présents** : D. COMTE, Conseillère Régionale, A. PARRA, Conseiller Régional, M. MARTIGNAC, Conseillère Régionale, S. DESPEYROUX, Conseiller Général du canton de Livernon, M. VERDIER, Conseiller Général du canton de Gramat, R. GLEIZES, représentant de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque, F. SIRDEY, représentant de la Communauté de Communes Lot/Célé, R. MAGNE, représentant de la Communauté de Communes Lot/Célé, H. GRATIAS, représentant de la Communauté de Communes Vallée et Causse, A. VERMANDE, Président de la Communauté de Communes du Pays de Gramat, L.G. FOISSAC, représentant de la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat, J.P. SABRAZAT, Maire de Caniac-du-Causse, C. MEJECAZE, Maire de Fontanes-du-Causse, D. RUSCASSIE, représentant de la Commune de Gramat, B. ESCAPOULADE, Maire de Carluca, E. LAGARRIGUE, représentant de la Commune de Lacave, M. GUICHOT, représentant de la Commune de Thémines, C. MOLESIN, représentante de la Commune d'Escamps, J. AUDOUIN, représentant de la Commune de Sénailac-Lauzès, C. PRUNET, représentant de la Commune de Saint-Simon, J. COLDEFY, Maire de Livernon, M. D. ANGELIBERT, représentant de la Commune de Le Bastit, J.G. VALETTE, représentant de la Commune de Cieurac, R. BARGUES, Maire de Valroufié, L. LAFAGE, Représentant de la CCI, J. RECOURT, Représentant de la CCI, L. MOLINIER, SEM LDA, J.L. OBEREINER, Président du CSP, J.C. PUJOLS, Président du CVA, F. NADAL, DDEA, D. JACQUES, Conseil Général du Lot, C. ARTERO, DREAL, D. CHAMAYOU, ARPE, M. P. DUBREUIL, Directeur du Parc naturel régional, C. BALMETTE, Responsable de la gestion administrative et financière, A. EUSEBE, chargée de mission habitat-urbanisme, J. TREMOULET, Responsable du pôle Eau et Service Assainissement non collectif, N. BRUNET, Responsable du pôle Culture, éducation au territoire et vie associative, P. NAVIZET, Responsable du pôle Tourisme durable et activités de pleine nature, A. KUHNEL, Responsable du pôle Environnement et aménagement de l'espace.

**Excusés** : Serge JUSKIEWENSKI, M. Le Préfet du Lot représenté par Melle N. PITTALUGA, M. MALVY, Président du Conseil Régional, représenté par M. A. PARRA, J. MILHAU, Sénateur, G. MIQUEL, Président du Conseil Général, J.J. RAFFY, Conseiller Général (pouvoir), J. POUGET, Conseiller Général (pouvoir), A. PRADIE, Conseiller Général, V. MARTIN, Président de la Communauté de Communes du Pays de Padirac (pouvoir), J.P. CALMON, représentant de la Commune de Sonac, J.L. CHAUZY, Conseiller Régional (pouvoir), C. POUJADE, Maire de Montfaucon, R. PUECH, représentant de la Communauté de Communes du Pays de Gramat, F. MERCADIER, représentant de la Commune de Limogne, E. LALANDE, Conseiller Régional (pouvoir), P. BURG, Maire de Bach.

Monsieur Maxime VERDIER, Vice-Président délégué ouvre la séance et remercie l'ensemble des membres présents.

Il accueille avec plaisir Pascal DUBREUIL, Directeur du Parc, absent depuis presque une année, qui a été relayé pendant cette période par Damien CHAMAYOU de l'ARPE. Il donne également des nouvelles du Président Serge JUSKIEWENSKI qui se rétablit petit à petit.

Il rappelle que depuis le début mars, les neuf vice-Présidents du Parc se sont répartis les responsabilités et qu'ils se réunissent régulièrement.

L'équipe technique a poursuivi la tâche engagée et a lancé la préparation de la nouvelle charte.

Le Comité syndical de ce jour est essentiellement dédié à la préparation de la nouvelle charte : valider le diagnostic, le débattre et s'accorder sur l'ossature de l'avant-projet de charte. Ce document doit être remis au Conseil Régional d'ici la fin de l'année 2009.

La préparation de la nouvelle charte a permis de confirmer la forte mobilisation locale et l'attachement manifesté au Parc: réponses nombreuses aux enquêtes, présence importante aux commissions et comités, participation aux débats publics. Monsieur Maxime VERDIER remercie chacun pour leurs contributions.

Cet intérêt d'un Parc naturel régional est confirmé par la demande d'adhésion de 5 nouvelles communes qui souhaitent nous rejoindre. Il y a même eu des demandes de nos voisins du Tarn et Garonne qui dans l'immédiat n'ont pas été suivies d'effet. En Midi-Pyrénées, les PNR ont aussi le vent en poupe avec le classement officiel le 30 mai du nouveau PNR des Pyrénées Ariégeoises (qui sera inauguré officiellement le 25 septembre prochain); il y a donc désormais 4 Parcs naturels en Midi-Pyrénées et un 5<sup>ème</sup> est en préparation en Aubrac.

Tout ceci confirme qu'un Parc Naturel Régional est un outil adapté au monde rural et aux territoires fragiles. C'est un outil moderne et parfaitement adapté aux problématiques actuelles.

Un Parc naturel régional permet notamment une solidarité avec la Région, le Département et l'Etat pour disposer de moyens supplémentaires : une équipe polyvalente de techniciens et d'experts pour préparer des projets et l'avenir, mais aussi pour mobiliser des crédits complémentaires (dont ceux de l'Europe) pour le territoire.

Il est donc essentiel que nous nous serrions les coudes pour obtenir le renouvellement du classement du territoire en PNR et réussir un très bon projet de charte pour notre territoire.

### **Rapport n°1 : avancement de l'élaboration de la nouvelle charte :**

#### ***a) Approbation du résumé du bilan évaluatif de la première charte,***

Un résumé du bilan évaluatif a été envoyé à chaque membre du Comité syndical ainsi qu'aux partenaires. Ce bilan évaluatif de mise en œuvre de la première charte et les recommandations pour élaborer une nouvelle charte ont contribué à la préparation des orientations stratégiques qui définissent les enjeux, les orientations et les principales mesures. A partir de ses orientations, l'ossature de Charte a pu être réalisé.

Le Comité syndical valide le bilan évaluatif.

#### ***b) Présentation et avis de la synthèse sur les orientations stratégiques et l'ossature de l'avant-projet de la charte renouvelée,***

Serge DESPEYROUX et Damien CHAMAYOU présentent une proposition des grandes lignes de l'ossature de la nouvelle charte qui s'articule autour de 6 enjeux prioritaires et 9 enjeux importants.

AXE 1 : une gestion économe des ressources, garante de la qualité des patrimoines

Plusieurs réflexions et remarques :

Monsieur René MAGNE souligne que suite à la non reprise d'exploitations agricoles les vallées se referment petit à petit et on observe de nombreuses plantations de peupliers ou de noyers.

Madame Claudie ARTERO précise l'enjeu paysager important de la vallée du Célé et que l'on doit être attentif à ce sujet.

Par ailleurs, elle se demande si une bonne charte avec un bon plan de Parc ne sont pas équivalents à un SCOT.

Monsieur Damien CHAMAYOU indique qu'en terme de droit, ce n'est pas le cas. La mise en place d'un SCOT à l'échelle du territoire faciliterait le développement raisonné du territoire. Le SCOT est un document d'orientation qui peut être bien adapté à un territoire rural.

Madame Nicole PITTALUGA précise que si l'on souhaite développer des PLU intercommunaux, il faudrait inciter les Communautés de Communes à se doter de la compétence urbanisme.

Madame Claudie ARTERO indique que l'on devrait inciter les communes à passer le cap les intercommunalités en matière d'urbanisme et que l'on devrait raisonner à une plus grande échelle. Elle dit que la charte devrait être plus exigeante par rapport à la qualité des PLU.

Monsieur Serge DESPEYROUX interpelle sur le fait que, vu le désengagement de l'Etat, il faudra bien se donner les moyens, en se regroupant, de se payer l'ingénierie nécessaire pour l'instruction des permis de construire.

Monsieur FOISSAC dit qu'il faudrait aider les territoires locaux, notamment les EPCI à écrire leur Agenda 21 (projet de territoire à 3 ans) en déclinaison de la charte du Parc.

Monsieur Jean-Luc OBEREINER indique qu'il faudrait adjoindre la formation à la sensibilisation des aménageurs et s'interroger sur le remembrement-aménagement.

Monsieur Damien CHAMAYOU indique qu'il s'agit d'une procédure qui permet, sur une commune, de redistribuer les parcelles constructives.

Monsieur Christophe PRUNET précise que le Parc a vocation à faire un SCOT et ensuite à mettre en place une politique d'animation.

Madame Nicole PITALLUGA précise que les enjeux du Parc devraient ressortir dans les documents d'urbanisme

Monsieur Jean-Claude PUJOLS précise que toutes les communes adhérentes au Parc devraient être dotées d'un document d'urbanisme et que l'on devrait le mettre en avant dans la nouvelle charte.

Monsieur Damien JACQUES rappelle que le Parc est un territoire d'expérimentation et que l'on pourrait le mettre plus en avant et aller plus loin dans cette réflexion.

Serge DESPEYROUX pose la question à l'assemblée sur le principe d'élaborer un SCOT sur le PNR

**Le Comité syndical donne son accord de principe pour la mise en place d'un SCOT à l'échelle du Parc.**

AXE 2 : un mode de production et de consommation responsable

Monsieur René MAGNE insiste sur la nécessité de préserver la race caussenarde.

Madame Danielle COMTE souhaite que l'on mette en avant le développement des circuits courts. Le Conseil Régional conduit une politique très importante avec les cantines des écoles.

Madame Claudie ARTERO propose de mettre plus en avant le pouvoir de police des Maires, pour le respect de la réglementation de la publicité, la circulation de véhicules dans les espaces naturels, etc...

Madame Nicole PITTALUGA indique la mise en place d'un « pôle photovoltaïque » à l'échelle du département depuis quelques mois, rassemblant les services de l'Etat et piloté par la DDEA. Le PNR est associé à ce pôle départemental qui travaille actuellement à l'élaboration d'une doctrine par rapport au développement du photovoltaïque, afin de pouvoir donner un avis sur les projets d'implantations de fermes photovoltaïques

Monsieur Christophe PRUNET précise que la maison de Parc doit être un élément structurant pour le territoire et qu'elle ne doit pas seulement apparaître dans le volet tourisme (accueil).

AXE 3 : un territoire accueillant, solidaire et ouvert

***c) Complément d'étude dans le domaine économique,***

Aujourd'hui, le territoire ne dispose pas d'une analyse globale des activités (valeur ajoutée et emploi par secteur, ..) et surtout d'une prospective économique précisant les secteurs à développer et les stratégies à retenir.

En conséquence, après que le principe d'une petite mission sur ce volet ait été arrêté au printemps dernier, Monsieur Maxime VERDIER propose de retenir la proposition du cabinet NORPPA pour un coût de 8 970 € TTC. Un financement a été sollicité auprès du Conseil Régional et de l'Etat.

Le Comité syndical valide la proposition du Cabinet NORPPA, autorise le Vice-Président délégué à signer la convention sachant que les crédits correspondants ont été inscrits lors du vote du Budget Primitif Principal du Parc.

***d) Avis sur les demandes d'extension du périmètre d'étude de la nouvelle charte***

5 communes ont souhaité rejoindre le Parc : Albiac, Cajarc, Frayssinet, Flaujac-Poujols et Soucirac.

Après débat sur la situation patrimoniale, son évolution au cours de ces dernières années et sur la cohérence territoriale de ces candidatures, le Comité syndical est favorable à l'intégration de ces 5 communes, sachant que la décision finale appartient au Conseil Régional.

*e) Demande reconnaissance Agenda 21.*

Monsieur Serge DESPEYROUX rappelle que dès l'engagement de la procédure d'élaboration de la nouvelle charte du Parc, le choix a été fait de s'inscrire pleinement dans une démarche de développement durable et de solliciter la reconnaissance, pour la charte, de la qualification Agenda 21.

Pour cela la méthodologie d'élaboration de la charte s'appuie sur le référentiel établi par le MEDDAT pour les projets territoriaux de développement durable et l'Agenda 21.

En conséquence, il propose de saisir officiellement le MEDDAT avant l'envoi de l'avant projet de charte, pour solliciter la reconnaissance de la charte renouvelée en Agenda 21.

Le Comité syndical valide cette proposition.

**Rapport n°2 : Réalisation d'une plaquette de communication pour le nouveau programme LEADER**

Monsieur Angélo PARRA rappelle que le Parc et le Pays Bourrian bénéficient d'un nouveau programme LEADER pour la période 2009 – 2013, doté d'une enveloppe financière de crédits FEADER de 1 987 106 €.

Il est proposé maintenant d'élaborer un document de présentation du programme destiné aux porteurs de projets (collectivités locales, associations, porteurs de projets privés...). Ce document comportera 8 pages et sera édité en 3000 exemplaires. Une à deux pages seront notamment consacrées au bilan du programme LEADER + sur le territoire, afin de communiquer sur les résultats du programme.

Trois propositions de devis sont parvenues au siège du Parc naturel régional. Selon la meilleure proposition (atelier Margotte à Aujols), le coût serait de 1 858,58 € TTC.

Un financement FEADER au taux de 55 % est envisageable dans le cadre de notre programme LEADER Bourriane – Causses du Quercy et il est proposé de soumettre cette demande lors d'une prochaine réunion du comité de programmation.

Coût total TTC : 1 858,58 €  
FEADER sollicité : 1 022,22 € soit 55 %  
Autofinancement Parc : 836,36 € soit 45 %

Le Comité syndical accepte la réalisation de la plaquette de communication du programme et autorise le Vice-Président délégué à solliciter les financements auprès du programme LEADER.

### **Rapport n°3 : Projet d'accompagnement ADEFPAT pour le Parc animalier de Gramat**

Monsieur Maxime VERDIER indique qu'en juin dernier, le Parc a été saisi par le Président de l'association gestionnaire du Parc animalier de Gramat dans le cadre de leur réflexion préalable à l'élaboration d'un nouveau projet de développement. Lors de diverses rencontres avec le Parc naturel régional, et les structures départementales en charge de l'aide aux porteurs de projet (CDT, CAUE, etc.) la mise en place d'un accompagnement collectif a été évoqué.

L'association souhaite s'entourer de compétences et d'avis techniques pour définir en préalable un projet cohérent et en phase avec ses capacités financières et les nouvelles attentes des clientèles.

Les besoins recensés à ce jour sont :

- d'établir un état des lieux de la structure en terme de fonctionnement,
- de positionnement (clientèles actuelles et évolution - tendances du marché, etc.),
- et de définir les nouvelles orientations du parc animalier pour les 10 ans à venir à travers un projet de développement «durable» intégrant un volet énergie/eau, éducatif, accessibilité, etc.

Par ailleurs, une rencontre a eu lieu courant juillet sur le site avec le Conseil Scientifique et de Prospective du P.N.R ; le responsable du site est impliqué dans la démarche qualité départementale et une réflexion sur l'accueil du public handicapé est également en cours.

Un accompagnement collectif dans le cadre du dispositif ADEFPAT permettrait à l'association de construire le projet de développement en s'appuyant sur les acquis tout en vérifiant les pistes envisagées et en se fixant des priorités.

Le Comité syndical valide l'opportunité de cet accompagnement et autorise le Vice-Président délégué à présenter ce dossier au prochain Conseil d'Administration de l'ADEFPAT qui aura lieu le 8 octobre prochain.

### **Rapport n°4 : Convention de partenariat avec le Comité Départemental de Spéléologie pour la réalisation d'une nouvelle campagne de traçages hydrogéologiques**

Madame Chantal MEJECAZE rappelle que le Parc réalise des études hydrogéologiques sur le Causse de Gramat afin de recueillir les éléments indispensables pour permettre une mise en place pertinente des périmètres de protection de captage d'eau potable.

Pour ce faire, une nouvelle campagne de traçages va être lancée dès les prochaines pluies importantes.

Cette action menée en maîtrise d'ouvrage déléguée des syndicats d'alimentation en eau potable de la vallée du Vers et du Célé, pourrait être facilitée par l'injection directe d'un colorant au cœur du Causse, au fond d'une igue.

D'autre part, une des résurgences à étudier est celle du Ressel, à Marcilhac, qui a la particularité de se trouver dans la rivière Célé. L'installation en plongée d'un équipement est nécessaire pour prélever les eaux du Ressel et non celles du Célé.

Elle propose qu'une aide technique soit demandée aux spéléologues locaux et cela via leur comité départemental. Le montant de l'indemnité prévue s'élève à 1 800 €.

Le Comité syndical valide la convention et autorise le Vice-Président délégué à la signer, sachant que les crédits correspondants ont été inscrits lors du vote du Budget Primitif principal du Parc.

### **Rapport n°5 : Candidature du Parc à l'animation du site Natura 2000 de la grotte de Fond d'Erbies.**

Madame Chantal MEJECAZE rappelle que le Parc a été chargé par l'État de l'élaboration du Document d'objectifs du site Natura 2000 de la « Grotte de Fond d'Erbies », sur la commune de Crégols. Ce Document d'objectifs a été validé par le Comité de pilotage du site le 4 juin dernier; la mission du Parc naturel régional est donc achevée.

Une structure-animatrice doit maintenant être désignée pour conduire la mise en œuvre de ces actions. Le Parc naturel régional à l'opportunité de présenter sa candidature pour assumer cette nouvelle mission.

L'animation de ce site serait ainsi incluse dans la convention d'animation annuelle entre le Parc naturel régional des Causses du Quercy et l'Etat, qui concerne déjà les 4 Documents d'objectifs. Elle rappelle que cette convention fixe le programme d'actions annuel pour l'ensemble des sites dont l'animation a été confiée au Parc, ainsi que les modalités d'aide financière accordée par l'Etat pour la réalisation de cette mission.

Monsieur Jean-Luc OBEREINER rappelle que la DRAC possède un inventaire des Monuments inscrits ou classés et que ce type d'édifice pourrait également être répertoriés.

Le Comité syndical valide la candidature du Parc naturel régional à l'animation du site de la grotte de Fond d'Erbies et autorise le Vice-Président délégué à signer l'ensemble des documents nécessaires pour la présentation de sa candidature.

### **Rapport n°6 : Modification du tableau des effectifs des emplois pour le Parc et Décision Modificative n°1**

Monsieur L. Georges FOISSAC indique que suite au départ de la chargée de mission « révision de la Charte » et surtout par le fait que le poste de chargé de mission « agriculture, forêt, projets locaux – Directeur-Adjoint » ne soit pas pourvu, il propose de créer un poste d'Adjoint au Directeur.

Ce poste aura en charge l'élaboration de la charte, et sera également amené à accompagner le directeur du Parc dans des activités liées à la vie institutionnelle, la coordination technique et l'animation de programmes d'actions, notamment agricoles.

Par ailleurs, la chargée de mission « SIG » dont le contrat de travail se termine le 14 octobre 2009 ne souhaite pas le renouveler. Cependant, elle propose de poursuivre son activité jusqu'au 31 décembre 2009, afin que le Parc puisse recruter son remplaçant et effectuer un chevauchement avec le nouvel agent pour qu'elle le forme aux dossiers en cours. Pour ce faire, il propose de créer un poste supplémentaire pour une durée maximum de trois mois.

Le Comité syndical valide à l'unanimité les modifications telles que définies ci-dessus.

La Décision Modificative n°1 porte uniquement sur 4 virements de crédits de compte à compte.

### **Rapport n°7 : Validation du contrat de Grand Site Touristique de Midi-Pyrénées pour le site de Rocamadour.**

Monsieur Angélo PARRA rappelle que le Parc est concerné par deux Grands Sites désignés par la Région Midi-Pyrénées au titre de son schéma régional de développement touristique : Rocamadour et Saint-Cirq-Lapopie.

La convention territoriale du CPER signée en février dernier inclue une fiche mesure pour ces deux grands sites. Ce qui implique la participation du Parc, la validation des contrats de Sites, et des programmes d'actions annuels dans le cadre de la convention territoriale du Parc naturel régional.

Chacun de ces sites doit faire l'objet d'un diagnostic, d'un projet de développement et de promotion du site qui est intégré dans un contrat cadre conclu entre les collectivités locales concernées, l'Office de tourisme, le Conseil Général, le Conseil Régional, l'Europe et le Parc naturel régional.

### **Résumé des observations générales formulées par le Parc naturel régional :**

Au-delà de l'enrichissement du diagnostic et des orientations de développement, lors de l'élaboration du contrat le Parc naturel régional a été particulièrement attentif aux points suivants :

- le lien avec la Charte du Parc,
- l'ancrage territorial du contrat,
- la stratégie de développement et positionnement du site,
- l'image cohérente du territoire, signalisation et résorption de la publicité.

Madame Nicole PITALLUGA évoque la nécessité de prévoir un avenant à ce contrat dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010 par le fait de l'adhésion de la Commune de Rocamadour à la Communauté de Communes de Souillac. A ce jour, aucun Syndicat mixte n'est en place.

Monsieur Jean-Luc OBEREINER évoque le tourisme de masse sur Rocamadour qui est opposé à la philosophie du tourisme d'un parc.

Le Comité syndical valide le contrat cadre du Grand Site Touristique de Rocamadour et autorise le Vice-Président Délégué à le signer.

### **Rapport n°8 : Adhésion à Europarc et participation à la section française.**

Monsieur Angélo PARRA rappelle que le Parc est signataire de la Charte Européenne du Tourisme durable (CETD) depuis octobre 2008. En tant qu'adhérent à la CETD, le Parc doit adhérer à la Fédération européenne des Parcs : Europarc. Le montant annuel de l'adhésion à Europarc est de 585 €.

Europarc compte 500 membres, représentant environ 400 espaces protégés dans 39 pays. Les membres sont essentiellement des Parcs et réserves naturelles. A ce jour, notre Parc n'a jamais adhéré.

Cette adhésion permettra également au Parc, de devenir membre de la section française d'Europarc.

Il suffira pour cela d'autoriser le syndicat mixte à signer le protocole de fonctionnement de la section qui est une structure sans personnalité morale. La section n'a donc pas de budget et n'implique pas de cotisation. Cette section sera présidée alternativement, par période de 3 ans, par un représentant des Parcs nationaux et des Parcs naturels régionaux.

Le Comité syndical valide l'adhésion à Europarc et sa participation à hauteur de 585 €, autorise le Vice-Président délégué à signer le protocole de fonctionnement de la section française d'Europarc ci-joint, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires.

### **Rapport n°9 : Organisation des 5<sup>ème</sup> rencontres associatives du Parc naturel régional**

Monsieur maxime VERDIER rappelle que le comité de la vie associative du Parc naturel régional des Causses du Quercy organise les 5<sup>èmes</sup> Rencontres associatives le dimanche 27 septembre 2009 à Thégra.

Cette journée d'échanges et de convivialité mobilisera les acteurs associatifs et les habitants du territoire autour de stands d'information, d'animation, de débats, de spectacles.

Le montant prévisionnel des dépenses est estimé à 6 530 €.

Le Conseil régional de Midi-Pyrénées soutient le fonctionnement et l'action des comités consultatifs du Parc naturel régional, à hauteur de 50 % des dépenses.

Afin de prendre en charge les frais de déplacements et d'hébergement, il propose de valider la liste des intervenants suivants :

- Jean-Claude Traval, vice-président du Conseil régional en charge de la vie associative (déplacement) ;
- Michel Montagne, délégué régional, Conférence permanente des coordinations associatives de Midi-Pyrénées (déplacement) ;
- Christian Raucoule, correspondant de la FONDA Sud-ouest (déplacement) ;
- Colombe Caudillier-Naud, coordinatrice du collectif d'associations Rivages - Pays du Val d'Adour (déplacement et hébergement).

Le Comité syndical valide l'organisation des 5<sup>èmes</sup> rencontres associatives du Parc naturel régional, accepte de prendre en charge tous les frais inhérents à la mise en œuvre de cette opération et plus particulièrement les frais relatifs aux repas, aux déplacements et à l'hébergement des différents intervenants, sachant que les crédits nécessaires ont été inscrits lors du vote Budget primitif principal 2009 du Parc.